

AFFAIRE N° 38 - Classement de la jonction entre le CD 49 (Bois de Nèfles) et le CD 60 (Moufia) dans la voirie départementale.

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de sa session du 21 décembre 1976 le Conseil Général s'est prononcé favorablement sur la demande de la Commune de Saint-Denis de classer dans la voirie départementale la jonction entre le CD 49 (Bois de Nèfles) et le CD 60 (Moufia), d'une longueur de 2 km.

Ce chemin possède les normes requises pour le classement dans la voirie départementale, à savoir 5 mètres de chaussée et 7 mètres d'emprise.

Pour permettre ce classement, il est nécessaire de procéder au préalable au déclassement de la voirie communale de ce chemin.

Je vous propose donc de vous prononcer pour le déclassement de ce chemin de la voirie communale.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE